

▶▶▶ CONFORMITÉ DES PRODUITS MIS SUR LE MARCHÉ EUROPÉEN

Machines, dispositifs médicaux, ascenseurs, produits électriques et électroniques, équipements de protection individuelle, jouets, produits de construction... tous sont soumis au **marquage CE** et ne peuvent être mis sur le marché s'ils ne sont pas conformes.

Sauf exceptions (cf. agroalimentaire, déchets, produits radioactifs...), **TOUS** les produits sont concernés par la réglementation **REACH**. En effet, **REACH** vise à sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances et mélanges chimiques et des produits finis.

Fabricant, importateur, distributeur vous avez des obligations réglementaires. Pour les connaître et engager les actions nécessaires, bénéficiez de conseils juridiques sur mesure.

VOTRE BESOIN

- Savoir quel produit est couvert par quelle réglementation
- Distinguer les obligations réglementaires des recommandations normatives
- Définir votre statut (fabricant, importateur, utilisateur, distributeur) et vos obligations
- Connaître les étapes de la mise en conformité d'un produit : analyse de risques, essais...
- Constituer les preuves de la conformité : marquage CE, attestation de conformité, dossier technique, certificats REACH

NOTRE SOLUTION

- L'analyse de **votre situation** pour apporter une **réponse opérationnelle**
- Un **conseil juridique** pour savoir si votre produit est concerné et pour déterminer la nature du produit et votre statut
- La **description et l'analyse** des étapes de la **mise en conformité** et un soutien à la constitution des **preuves de la conformité**
- Un **suivi dans la mise en oeuvre de vos obligations**

Notre ATOUT Nous répondons également à toute question de droit communautaire : Marquage des denrées alimentaires, emballages et déchets d'emballages, cosmétiques, déchets d'équipements électriques et électroniques...

MODALITÉS

- Réponse téléphonique, Mail, ou sur rendez-vous selon le cas de figure.

INTERVENANT

- Juriste en droit européen

LIVRABLES

- Arbre de décision
- Synthèse argumentée des réglementations applicables
- Plan d'action

TARIF

- Question ponctuelle : prise en charge par la Commission européenne.
- Dossier sur-mesure : Nous consulter

Opéré par :



Ursula MARTIN

T. +33 (0)3 88 76 42 35 / u.martin@grandest.cci.fr

Clio BRIVOIS-POUPARD

T. +33 (0)3 88 76 42 32 / c.poupard@grandest.cci.fr

• teamfrance-export.fr/grandest

